

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215901281-20250327-CM2503D10-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de la convocation  
14 mars 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, Ch. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOIN, A. KIMOUR, K. UDRY,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, M. BILLOIR > pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY > pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR, J. AGNEIRAY > pouvoir à K. UDRY,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELE

**OBJET : Délibération autorisation la signature de la convention relative à la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de la maison située au 109 rue Poincaré.**

Numéro de la délibération : **CM2503-D10**

Monsieur Tricoit, adjoint à l'enfance et à la jeunesse présente aux membres du conseil municipal la convention ayant pour objet la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de la maison située au 109 rue Poincaré, derrière le monument aux morts de la commune.

La réalisation de cette fresque est proposée dans la cadre des 80 ans de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Elle représentera une Marianne. Pour permettre la réalisation de cette fresque, l'intervention d'un graffeur est nécessaire.

Le coût de la fresque est de 6 174,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE

- ✍ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation d'une fresque
- ✍ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.
- ✍ D'imputer les dépenses d'un montant de 6 174,00 € HT aux crédits inscrits au budget général en section investissement

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 19

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
Le président de séance

Secrétaire de séance,  
Marie-Claude FICHELE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture  
et publication le 07/04/2025

Maire de Cappinghem,  
Vincent DUCOURAU

